

DEMANDE DE SUBVENTION ANNEE 2024

Le dossier est à retourner <u>avant le 1^{er} janvier 2024</u> à l'adresse suivante :

Mairie de Sarlat – Service Vie Associative/Evènementiels

CS 80210

24206 SARLAT CEDEX

Ou à l'adresse mail : vieassociative@sarlat.fr

Le service Vie Associative reste à votre disposition pour tout renseignement concernant la rédaction de la demande de subvention au 05.53.31.53.39

NB: passé ce délai, aucune demande ne pourra être étudiée dans le cadre du budget 2024.

Tout dossier incomplet ne pourra être retenu.

j

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code pénal



La demande de subvention est sollicitée pour le motif suivant :

- □ Fonctionnement : charges et frais de gestion courante de l'association
- ☐ Exceptionnel : projet d'intérêt général, manifestation exceptionnelle, conçue, porté et réalisé par l'association

<u>Pièces obligatoires pour toutes les demandes</u>:

- 1. Le dossier de subvention intégralement rempli, (numéro de SIRET/SIREN obligatoire),
- 2. Le contrat d'Engagement Républicain signé, (joins au dossier)
- 3. Le compte rendu de la dernière assemblée générale, comprenant le rapport d'activité de l'année antérieure (N-1),
- 4. Le relevé de compte du mois de novembre ou décembre de l'année en cours : (solde bancaire, solde de caisse, trésorerie placée)
- 5. Un RIB (original) libellé au nom de l'association,
- 6. Une attestation d'assurances couvrant les risques locatifs pour les associations bénéficiant de mises à disposition gratuites de locaux municipaux
- 7. Les statuts, si modification dans l'année, signés par le Président et un autre membre du bureau.
- 8. La composition du bureau et du Conseil d'Administration, si modification,

<u>Pièces à ajouter pour votre première demande</u>:

- Le récépissé de déclaration de création de l'association en Préfecture ou l'extrait du Journal Officiel
- Une copie des statuts de l'association

Personne en charge du dossic	er de demande de subvention :
Nom et Prénom	
☎	@



1 – PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION Renseignements d'ordre administratif et juridique

Dénomination de l'association :
Siège social :
Objet : (reproduire ici l'article correspondant des statuts de l'association)
Mail:
Président
Nom et Prénom
Nom et Prénom. Secrétaire a
Trésorier Nom et Prénom
Etes-vous adhérent à un organisme ou une fédération □ OUI □ NON Si oui lequel/laquelle



2 - LOCAUX DE L'ASSOCIATION

Adres	sse de contac	t :					
				• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •			
		t propriétaire des					
Si l'as	ssociation est	locataire :					
□Dan □Dan	s un local priss un local co	→ montant Evé dont le loy mmunal OMis à dis OPour leq → Montan	er est pris en cl sposition gracie uel l'association t annuel (loyer	charges én harge par la usement par n verse à la r + charges én	ergétiques) mairie pour l'as la mairie mairie un loyer nergétiques): LENT VOS A	sociation	
		Pl	anning d'utilis	ation des li	eux		
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin							
Après midi							
Soir							

Indiquer les plages horaires à l'intérieur des cases



4 – LES MOYENS HUMAINS DE L'ASSOCIATION

Vous indiquerez le nombre de personnes	participant à l	l'activité d	e l'association,	tant de
manière bénévole que rémunérée.				

⊃ Bénévoles	
⊃ Salariés	
⊃ Mise à disp	osition de personnel par la Mairie 🗘 🗘 💆

5 - LES RESSOURCES DE L'ASSOCIATION

(Ne pas compléter les zones en surbrillance)

	Nombre adhérents	Montant cotisation	Coût annuel de l'activité proposée	Part reversée à la fédération
Adulte+18 ans				
Enfants – 18 ans				
Adhérents de SARLAT				
Adhérents de la				
Communauté de Communes				
(Beynac et Cazenac ; La Roque- Gageac ; Marcillac Saint Quentin ; Marquay ; Proissans ; Saint-André- Allas ; Saint Vincent-de-Cosse ; Sainte Nathalène ; Saint Vincent Le Paluel ; Tamnies ; Vézac ; Vitrac)				
Adhérents hors				
Communauté de Communes				
TOTAL				

6 – LES PRESTATIONS A TITRE GRATUIT PERÇUES PAR L'ASSOCIATION

recours aux services de la Mairie pour diverses p	//
☐ Transport et installation de chapiteaux, tables, chaises, ☐ Transport et installation de barrières, scènes, ☐ Mise à disposition de salles pour assemblée générale et autres manifestations	☐ Aide à l'aménagement de salles (expositions, manifestations, arbres de noël) ☐ Installation de sonorisation ☐ Aide au transport de matériel divers ☐ Mise à disposition des minibus de la ville



☐ Travaux d'impression (affiches, invitations, tracts, flyers) municipal ☐ Autres ☐ Vins d'honneur, réceptions ☐ Affichage sur le réseau municipal ☐ Travaux de reprographie		
7 - SUBVE	INTIONS	
Subventions obtenues lors des trois derniers de 2021	exercices :	
Quel est le pourcentage de la subven association :	tion 2023 dans les recettes de votre	
Montant de la subvention communale que v	ous souhaitez recevoir pour l'année 2024 :	



8- BILAN 2023

RECETTES	MONTANT	DÉPENSES	MONTANT
1 - RECETTES D'EXPLOITATIONS		1 - DÉPENSES DE	
Cotisations (entrées, articles publicitaires		FONCTIONNEMENT dont	
)			
Adhésions			
Animations (fêtes, bals, lotos)		Frais postaux, de télécommunication et d'EDF	
Mécénat et sponsoring		Achat de nourriture et de boissons	
Recettes buvettes		Achat de licences	
Vente de marchandises		Engagement des équipes	
2 -SUBVENTIONS		Frais de déplacement et de	
		restauration	
Etat		Impôts et Taxes	
Région		Assurances	
Département		Loyers	
Commune		Amendes	
Organismes sociaux			
FONJEP		2 - DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	
3 - AUTRE (à préciser)		Equipements et matériels techniques	
-			
-			
		Fournitures administratives	
		Acquisition d'immeuble	
		3 - FRAIS DE PERSONNEL	
		(y compris les charges) dont :	
		Personnel permanent	
		Personnel temporaire	
		Charges sociales	
		4 - AUTRES CHARGES DE	
		PERSONNEL	
		5 – DOTATIONS AUX	
		AMORTISSEMENTS,	
		PROVISIONS, FONDS DE	
		ROULEMENT	
		6 – AUTRE (à préciser)	
TOTAL 11212		TOTAL 11212141516	
TOTAL 1+2+3		TOTAL 1+2+3+4+5+6	

1+2+3	TOTAL 1+2+3+4+5+6
Certifié exact, le Le (la) Président(e)	 Le (la) Trésorier(e)



Quel est le montant de la trésorerie de l'association disponible au 01.11.2023 (solde bancaire, solde de caisse, trésorerie placée) – Joindre une copie de la position de l'ensemble de ces comptes.

Si l'exercice	s'est soldé pa	r un bénéfice, comment l'av	ez-vous	utilisé ?
ORéserve de	Trésorerie	OCréations de nouvelles ac	tivités	OInvestissement OAutres
Si l'exercice	s'est soldé pa	r un déficit, comment a-t-il o	été couv	vert ?
OBanque OAutres	O Mobilisati	on de ressources antérieures	O Em	prunts



9 - BUDGET PRÉVISIONNEL 2024

1 - RECETTES D'EXPLOITATIONS	RECETTES	MONTANT	DÉPENSES	MONTANT
Cotisations (entrées, articles publicitaires) Adhésions Animations (fêtes, bals, lotos) Mécénat et sponsoring Recettes buvettes Vente de marchandises 2 -SUBVENTIONS Etat Impôts et Taxes Région Assurances Département Commune Organismes sociaux FONJEP 3 - AUTRE (à préciser) - Fournitures administratives Acquisition d'immeuble 3 - FRAIS DE PERSONNEL (y compris les charges) dont : Personnel permanent Personnel temporaire Charges sociales 4 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL 5 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, FONDS DE ROULEMENT	1 - RECETTES D'EXPLOITATIONS			
publicitaires) Adhésions Animations (fêtes, bals, lotos) Frais postaux, de télécommunication et d'EDF Mécénat et sponsoring Achat de nourriture et de boissons Recettes buvettes Achat de licences Vente de marchandises 2 -SUBVENTIONS Frais de déplacement et de restauration Etat Impôts et Taxes Région Département Loyers Commune Organismes sociaux FONJEP 3 - AUTRE (à préciser) - Fournitures administratives Acquisition d'immeuble 3 - FRAIS DE PERSONNEL (y compris less charges) dont : Personnel temporaire Charges sociales 4 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL 5 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, FONDS DE ROULEMENT	Cotisations (entrées, articles			
Animations (fêtes, bals, lotos) Krais postaux, de télécommunication et d'EDF Achat de nourriture et de boissons Recettes buvettes Achat de licences Vente de marchandises Engagement des équipes Frais de déplacement et de restauration Etat Impôts et Taxes Région Assurances Département Loyers Commune Organismes sociaux FONJEP 3 - AUTRE (à préciser)				
télécommunication et d'EDF Mécénat et sponsoring Recettes buvettes Achat de nourriture et de boissons Recettes buvettes Vente de marchandises Engagement des équipes Frais de déplacement et de restauration Etat Impôts et Taxes Région Département Loyers Commune Organismes sociaux FONJEP 3 - AUTRE (à préciser) - Fournitures administratives Acquisition d'immeuble 3 - FRAIS DE PERSONNEL (y compris les charges) dont : Personnel permanent Personnel permanent	Adhésions			
Recettes buvettes Vente de marchandises 2 -SUBVENTIONS Frais de déplacement et de restauration Etat Région Département Commune Organismes sociaux FONJEP 3 - AUTRE (à préciser) - Fournitures administratives Acquisition d'immeuble 3 - FRAIS DE PERSONNEL (y compris les charges) dont : Personnel permanent Personnel permanent Personnel temporaire Charges sociales 4 - AUTRES CHARGES DE PEROVISIONS, FONDS DE ROULEMENT	Animations (fêtes, bals, lotos)			
Vente de marchandises 2 -SUBVENTIONS Frais de déplacement et de restauration Impôts et Taxes Région Département Loyers Commune Organismes sociaux FONJEP 3 - AUTRE (à préciser) - Fournitures administratives Acquisition d'immeuble 3 - FRAIS DE PERSONNEL (y compris les charges) dont : Personnel temporaire Charges sociales 4 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL 5 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, FONDS DE ROULEMENT	Mécénat et sponsoring		Achat de nourriture et de boissons	
Etat Impôts et Taxes Région Assurances Département Commune Organismes sociaux FONJEP 3 - AUTRE (à préciser)	Recettes buvettes			
Etat Impôts et Taxes Région Assurances Département Loyers Commune Organismes sociaux FONJEP 2 - DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT 3 - AUTRE (à préciser) Equipements et matériels techniques - Fournitures administratives Acquisition d'immeuble 3 - FRAIS DE PERSONNEL (y compris les charges) dont : Personnel permanent Personnel temporaire Charges sociales 4 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL 5 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, FONDS DE ROULEMENT	Vente de marchandises		Engagement des équipes	
Etat Impôts et Taxes Région Assurances Département Loyers Commune Organismes sociaux FONJEP 3 - AUTRE (à préciser)	2 -SUBVENTIONS			
Région Département Loyers Commune Amendes Organismes sociaux FONJEP 2 - DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT 3 - AUTRE (à préciser)				
Département Commune Amendes Organismes sociaux FONJEP 2 - DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT 3 - AUTRE (à préciser)			Impôts et Taxes	
Commune Organismes sociaux FONJEP 2 - DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT 3 - AUTRE (à préciser)	Région		Assurances	
Organismes sociaux FONJEP 2 - DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT Equipements et matériels techniques Fournitures administratives Acquisition d'immeuble 3 - FRAIS DE PERSONNEL (y compris les charges) dont : Personnel permanent Personnel temporaire Charges sociales 4 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL 5 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, FONDS DE ROULEMENT	Département		Loyers	
FONJEP 3 - AUTRE (à préciser) - Fournitures administratives Acquisition d'immeuble 3 - FRAIS DE PERSONNEL (y compris les charges) dont: Personnel permanent Personnel temporaire Charges sociales 4 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL 5 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, FONDS DE ROULEMENT			Amendes	
3 - AUTRE (à préciser) - Equipements et matériels techniques Fournitures administratives Acquisition d'immeuble 3 - FRAIS DE PERSONNEL (y compris les charges) dont : Personnel permanent Personnel temporaire Charges sociales 4 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL 5 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, FONDS DE ROULEMENT	Organismes sociaux			
techniques Fournitures administratives Acquisition d'immeuble 3 - FRAIS DE PERSONNEL (y compris les charges) dont : Personnel permanent Personnel temporaire Charges sociales 4 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL 5 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, FONDS DE ROULEMENT	FONJEP		2 - DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	
Fournitures administratives Acquisition d'immeuble 3 - FRAIS DE PERSONNEL (y compris les charges) dont : Personnel permanent Personnel temporaire Charges sociales 4 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL 5 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, FONDS DE ROULEMENT	3 - AUTRE (à préciser)		Equipements et matériels	
Acquisition d'immeuble 3 - FRAIS DE PERSONNEL (y compris les charges) dont : Personnel permanent Personnel temporaire Charges sociales 4 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL 5 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, FONDS DE ROULEMENT	-		techniques	
Acquisition d'immeuble 3 - FRAIS DE PERSONNEL (y compris les charges) dont : Personnel permanent Personnel temporaire Charges sociales 4 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL 5 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, FONDS DE ROULEMENT	-			
3 - FRAIS DE PERSONNEL (y compris les charges) dont : Personnel permanent Personnel temporaire Charges sociales 4 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL 5 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, FONDS DE ROULEMENT				
(y compris les charges) dont : Personnel permanent Personnel temporaire Charges sociales 4 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL 5 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, FONDS DE ROULEMENT			Acquisition d'immeuble	
(y compris les charges) dont : Personnel permanent Personnel temporaire Charges sociales 4 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL 5 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, FONDS DE ROULEMENT				
Personnel permanent Personnel temporaire Charges sociales 4 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL 5 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, FONDS DE ROULEMENT				
Personnel temporaire Charges sociales 4 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL 5 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, FONDS DE ROULEMENT				
Charges sociales 4 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL 5 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, FONDS DE ROULEMENT				
4 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL 5 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, FONDS DE ROULEMENT				
PERSONNEL 5 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, FONDS DE ROULEMENT				
5 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, FONDS DE ROULEMENT				
AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, FONDS DE ROULEMENT				
PROVISIONS, FONDS DE ROULEMENT				
ROULEMENT				
0 – AUTRE (a preciser)				
			0 – AUTRE (a preciser)	
TOTAL 1+2+3 TOTAL 1+2+3+4+5+6	TOTAL 1+2+3		TOTAL 1+2+3+4+5+6	

Certifié exact, le	
Le (la) Président(e)	Le (la) Trésorier(e)



10 - BILAN DES ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION POUR L'ANNÉE 2023

Nature et description des actions :				
PROJETS 2024				
PROJETS 2024				
Projets motivant le montant de la subvention demandée :				
Projets motivant le montant de la subvention demandée :				
Projets motivant le montant de la subvention demandée :				
Projets motivant le montant de la subvention demandée :				



En quelques mots, quelles sont vos actions, ambitions dans la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes :				

PROGRAMME D'ACTIVITES, MANIFESTATIONS ENVISAGEES POUR L'ANNEE 2024 :

Date	Lieu de la manifestation	Thème de la manifestation	Besoin en matériel
			□ OUI □ NON



CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DE L'ASSOCIATION ou FONDATION :

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain. Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'État. Ainsi, l'association ou la fondation s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République, à ne pas remettre en cause le caractère laïc de la République et à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public. Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découle la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public. L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïc de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.



ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à	,		
le			
NOM. PI	RÉNOM et SIGNATU	JRE de la/du présid	ent de l'association